

LOGEMENT : Y A-T-IL ENCORE UNE PLACE POUR LES PLUS DÉFAVORISÉS ?

PAR CHRISTOPHE ROBERT



Sur un trottoir de Paris, le 24 décembre dernier, sous un guichet de banque, un tableau tristement symbolique.

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, les foyers concernés par la précarité se multiplient, et avec eux les besoins de logement social et d'hébergement collectif. En effet, le logement privé devient inaccessible pour les uns tandis que d'autres recherchent vainement une solution adaptée à leur détresse. En novembre dernier, à Toulouse, les 10^{èmes} Rencontres sociales organisées par Edenred France et le Journal de l'action sociale ont choisi d'aborder ces questions sous l'angle "Logement-Hébergement : une dualité à l'épreuve de la réalité". L'occasion de mieux comprendre les raisons d'une crise qui s'amplifie mais aussi d'envisager de nouvelles réponses.

Pourquoi attendre que le thermomètre descende sous la barre du "zéro" pour reconnaître que nombreux sont ceux qui ne disposent pas d'un toit et qu'il s'agit là d'un échec insupportable pour un pays riche comme le nôtre ? Il y a tout juste un an, le délégué général adjoint de la Fondation Abbé Pierre, Christophe Robert, ne mâchait pas ses mots. Pourtant, en dépit des déclarations incantatoires et des postures officielles, à l'heure de la discussion d'un nouveau projet de loi devant le Parlement, le "choc de solidarité" qu'appellent de leurs vœux les principales associations œuvrant en faveur des plus démunis se fait toujours attendre.

TOUS LES VOYANTS DANS LE ROUGE POUR LE MAL-LOGEMENT

3,6 millions de mal-logés dont près de 700 000 personnes sans domicile personnel. Tel est à l'heure actuelle le triste bilan affiché par l'Hexagone. "Sans compter qu'au-delà de ces situations aigües de mal-logement, on compte plus de 6 millions de personnes fragilisées d'une manière ou d'une autre par la crise du logement : des familles dans des logements surpeuplés, des personnes en situation d'impayé de loyer qui vivent sous la menace permanente d'une expulsion...", souligne Christophe Robert.

Parmi les principaux indicateurs d'alerte, le taux d'effort des ménages témoigne des difficultés croissantes pour se loger. Ce taux, qui repré-

Cécile Duflot détaille ses propositions de ministre de l'Égalité des territoires et du logement devant les membres du Club des territoires durables, réunis au Palais d'Iéna par la revue Acteurs Publics.



© Vincent Baillet

sente la part des dépenses consacrées par les ménages pour se loger par rapport à leurs revenus, n'a cessé de s'accroître ces dernières années. D'ailleurs, selon l'Insee, "entre 2005 et 2010, les dépenses de logement par ménage, avant déduction des éventuelles aides au logement, ont augmenté de 17 % en moyenne, soit 4 points de plus que le niveau de vie moyen".

Pour les locataires, il s'agit des loyers et des charges. Viennent ensuite s'ajouter la taxe d'habitation ainsi que les dépenses d'eau et d'énergie. À l'heure actuelle, pour les locataires du logement social, les loyers maîtrisés du parc HLM et les aides personnelles au logement semblent avoir contribué à limiter l'évolution du taux d'effort des locataires à 20 % des revenus. En revanche, le taux d'effort avoisine les 40 % pour près d'un locataire du parc privé sur cinq. Or, "quand des ménages consacrent 40, voire 50 % de leur budget pour se loger ils doivent inévitablement faire

Entre 2005 et 2010, les dépenses de logement par ménage ont augmenté en moyenne de 17 %.

des économies sur d'autres postes de dépenses pourtant indispensables, comme l'alimentation ou la santé", souligne le délégué général de la Fondation Abbé Pierre. Autre donnée essentielle, durant ces dernières années, l'augmentation la plus sensible du taux d'effort a concerné les ménages les plus modestes (+ 2,8 points entre 1996 et 2006 et + 0,6 point entre 2008 et 2010). "Des dépenses vitales comme celles de l'énergie ne cessent d'augmenter. On s'achemine vers une augmentation des dépenses chez des ménages qui ont déjà du mal à se maintenir dans leur logement", alerte Didier Piard, ancien directeur de l'action sociale à la Croix-Rouge française.

UN LIEN ENTRE CRISE DU LOGEMENT ET CRISE DE LA FAMILLE

Comment a-t-on pu en arriver là ? Alors que paradoxalement, sur les vingt-cinq dernières années, le nombre de logements a augmenté plus vite que la population.

En effet, entre 1984 et 2008, le nombre de logements a crû de 30 %, passant de 25,5 millions à un peu plus de 32 millions, tandis que la population n'a progressé que de 13 %. Cette augmentation plus rapide du nombre de logements résulterait notamment d'une diminution de la taille des ménages provoquée par d'importantes évolutions sociétales avec notamment de plus en plus de familles monoparentales et de personnes âgées vivant seules plus longtemps.

L'autre explication est liée au coût croissant des logements. À l'augmentation des prix du foncier s'est ajoutée celle des coûts de construction. Des données à mettre en parallèle avec l'envol des prix des loyers : + 50 % entre 2000 et 2010 dans le secteur du parc privé tandis que, dans le même temps, les prix à la consommation n'augmentaient que de 19 %. "C'est aussi cette flambée du coût du logement qui fait que 3,8 millions de ménages sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique et souffrent parfois du froid faute de pouvoir isoler leur logement ou payer la facture de chauffage", analyse Christophe Robert. Or, l'évolution du parc des logements privés influe directement sur la demande en logements locatifs sociaux, quand ce n'est pas sur les demandes d'hébergement.

"On peut se retrouver demain très facilement en rupture, professionnelle ou familiale, et devoir affronter des difficultés pour continuer à se loger. Nous devons avoir conscience qu'une nouvelle partie de la population se précarise de plus en plus", souligne Didier Piard. En clair, pour de plus en plus de foyers, la question du logement peut brutalement basculer dans celle de l'hébergement, car les cas d'expulsion se multiplient

et concernent dorénavant de nouvelles populations. Dans les files d'attente des centres d'hébergement, les plus pauvres côtoient aujourd'hui des retraités, des travailleurs ou encore des jeunes mamans. "Nous avons vu arriver dans nos unités de nouveaux visages, des personnes qui, il y a quelques années, ne relevaient pas des dispositifs d'aides sociales. Or, ce sont aujourd'hui des personnes qui travaillent mais qui n'y arrivent plus. Le travail ne protège plus", constate Didier Piard. Une situation d'autant plus alarmante que "vivre dans l'hébergement ne peut être une fin en soi, et retourner dans le droit commun est un chemin semé d'embûches", selon l'ancien responsable à la Croix-Rouge pour qui "ce qui était un sas devient en réalité rapidement une nasse".

UNE ACTION PUBLIQUE AUX POUVOIRS LIMITÉS

Confrontés à ces réalités, les pouvoirs publics ont cherché, depuis toujours, à apporter des réponses qu'elles soient contraignantes ou incitatives. Ainsi, la loi portant engagement national pour le logement (ENL) du 13 juillet 2006 et la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (MOLLE) du 25 mars 2009 ont étendu l'obligation de réaliser un plan local de l'habitat (PLH), qui ne concernait jusqu'ici que les communautés urbaines et les communautés d'agglomération, à certaines communautés de communes. Parallèlement, dans le cadre de la politique de la ville les programmes se succèdent : programme national de rénovation urbaine (PNRU) en 2003, plan de cohésion sociale (PCS) en 2005 ou encore plan national de requalification des quartiers anciens

dégradés (PNRQAD) prévu par la loi "Molle" en 2009. Une multitude de textes qui finissent par générer plus de complexité que d'efficacité, avec une seule exception admise par tous : la loi dite "Besson". Il s'agit de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000, qui a réussi à impulser une dynamique de développement du logement en instaurant une obligation pour les villes de plus de 3 500 habitants (1 500 habitants en Ile-de-France) situées dans une agglomération de 50 000 habitants, de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux, sous peine d'encourir une amende dont le montant varie en fonction du nombre de logements manquants. Pour autant, plus de 10 ans après l'entrée en vigueur de ce texte, la moitié des communes concernées préfère encore s'acquitter de l'amende plutôt que d'agir en faveur du logement social sur le terrain. Un exemple qui témoigne de l'ampleur du chemin à parcourir, car dorénavant dans l'esprit collectif le logement social est souvent assimilé à "cas social", ce qui rend la tâche pour le moins ardue pour les élus locaux. Même constat d'impuissance, en ce qui concerne l'instauration du Droit au logement opposable (Dalo), mis en place avec la loi du 5 mars 2007. Son but ? Garantir une obligation de résultat en matière de logement et d'hébergement mais surtout rendre l'Etat garant du droit au logement. Reste que le Dalo a rapidement montré ses limites. Ce que confirment les sénateurs Claude Dilain et Gérard Roche, auteurs du rapport parlementaire "Le droit au logement opposable à l'épreuve des faits", publié en juin 2012. Pour eux, "Le bilan du Dalo est pour le moins décevant". Car comme on pouvait

s'y attendre, partout où la situation au regard du logement est critique, c'est-à-dire en Île-de-France, en Rhône-Alpes, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Nord-Pas-de-Calais, l'échec de la loi est patent. D'autant plus que selon les parlementaires, "toutes les possibilités de relogement offertes par des logements sociaux encore disponibles au titre des contingents réservés ne sont pas exploitées en raison de dysfonctionnements dans les relations entre réservataires et bailleurs sociaux". Même constat du côté de la Fnars, où l'on relève, sur les six années de mise en œuvre du dispositif Dalo au niveau national, "l'ineffectivité du Dalo pour presque la moitié des ménages qui y ont recours". En somme, le Dalo apparaît dorénavant pour une majorité d'intervenants sociaux, comme issu d'une bonne intention, mais qui a montré très vite la faiblesse des marges de manœuvre de l'action publique face aux réalités de l'économie de marché. Avec, en prime, le risque d'accentuer la stigmatisation des quartiers à forte concentration de logements sociaux, en affectant les rares logements sociaux disponibles aux publics les plus en difficulté.

LA FRAGMENTATION DÉSASTREUSE DU PAYSAGE INSTITUTIONNEL

Ce constat est d'autant plus inquiétant, que la difficulté de développer une politique de logement social dans une économie de marché devrait susciter une très forte coopération entre les différents intervenants institutionnels concernés. Or, il n'en est rien, alors que la France se caractérise par une diversification d'acteurs sans comparaison.

Pour mémoire, l'État intervient

⇒ Les Rencontres sociales : originalité, qualité et gratuité au service des décideurs depuis 10 ans

Il n'y a pas d'équivalent dans le paysage, pourtant foisonnant, des colloques du secteur social. Car, les Rencontres sociales ne se contentent pas de proposer chaque année des programmes plébiscités pour la pertinence des problématiques traitées et la mobilisation des intervenants les plus reconnus, elles le font, de surcroît, gratuitement pour les participants.

Une qualité de contenu qui résulte de la mise en synergie des compétences de l'Odas, du Journal de l'Action Sociale, d'Edenred France (anciennement Accor Services), mais aussi des autres partenaires institutionnels concernés selon les sujets traités : Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, Andass, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (Dihal)... Des collaborations qui permettent ainsi de retenir chaque année un thème en résonance forte avec les préoccupations des acteurs de terrain, et de mobiliser les personnalités qualifiées et experts

les plus pointus du secteur. Une gratuité de l'accès à l'événement rendue possible grâce au financement intégral de la manifestation par Edenred France qui, en facilitant ainsi la mobilisation des acteurs de terrain dans leur diversité, manifeste son souci de contribuer, en tant que partenaire des collectivités, à la réflexion sur les grands sujets qui préoccupent le secteur social.

Et durant ces dix dernières années, l'objectif a été atteint avec des manifestations aux thèmes précurseurs qui ont alimenté les travaux de réforme ou de réflexion en cours au niveau des pouvoirs publics. Il en sera ainsi par exemple de l'édition de 2005 sur "Développement de l'emploi : peut-on miser sur les services à la personne ?", celle de 2008 sur "RSA - 5e risque : comment mieux évaluer les politiques publiques ?", de celle de 2010 sur "Performance sociale et gouvernance locale", de celle de 2011 sur "Soutien à la dépendance : où va-t-on ?", ou encore celle de 2012 sur "Pauvreté, précarité : mieux comprendre pour mieux agir".

⇒ Pourquoi la thématique de l'hébergement et du logement pour les Rencontres sociales 2013 ?

Question à Cédric Leloup, directeur des ventes du pôle secteur public, Edenred France, qui introduisait cette 10^{ème} édition à Toulouse.



"Lors de l'édition précédente qui avait pour thème la pauvreté, nous avons évoqué les différentes formes de précarité qui touchaient aujourd'hui la population : la fragilité à l'égard de l'hébergement s'était révélée être un accélérateur dans l'entrée dans le "statut précaire". Le thème de cette année nous semblait donc s'inscrire tout naturellement dans la continuité des échanges de l'année dernière.

D'autant que les problématiques d'hébergement ont grandement évolué ces dernières années. Elles ne touchent plus seulement les sans abris mais des publics nouveaux tels que les jeunes, les

personnes âgées et les travailleurs pauvres. Dans un contexte marqué par la crise économique et les restrictions budgétaires, la société est touchée par un double phénomène : d'un côté les personnes déjà en difficulté le sont aujourd'hui davantage ; de l'autre de nouveaux besoins apparaissent, émanant des retraités, des travailleurs pauvres, des jeunes...).

Ainsi, comme le précise la Fondation Abbé Pierre, aujourd'hui plus de 6 millions de personnes seraient mal ou non logées. Et parmi elles, la part des personnes sans logement a augmenté de 50 % en 10 ans (150 000 aujourd'hui). 1 220 000 ménages seraient en attente d'un logement social et 1 305 200 locataires seraient en difficulté de paiement. C'est dire l'ampleur du défi.

Heureusement, bon nombre d'initiatives locales ouvrent des pistes de réflexion et des perspectives encourageantes. C'est ce que nous voulions partager avec les acteurs de terrain présents lors de cette rencontre".

à travers ses compétences de régulation pour l'aide à la pierre, mais aussi par le biais des organismes de logements sociaux, dont l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour l'habitat privé et l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru). Il intervient également, par l'intermédiaire des Caf pour l'aide à la personne, au travers des allocations et des aides sociales au logement. Pour leur part, les collectivités territoriales disposent depuis les premières lois de décentralisation de responsabilités importantes dans la définition d'une stratégie en matière d'habitat sur leur territoire. Le rôle des départements en matière de logement est essentiellement lié à leur responsabilité en matière de politiques sociales qui les a conduits progressivement à investir le champ du logement, tant en ce qui concerne les publics fragilisés par une perte de revenu que par une perte d'autonomie. Et effectivement, au travers de leurs plans de développement local et leur responsabilité sur les aides à la pierre, ils peuvent jouer un rôle efficace de coordonnateur des politiques locales de l'habitat à l'échelle départementale. Mais en réalité, leur implication, tant financière que stratégique, demeure très inégale, sauf dans les zones rurales et urbaines.

Enfin, les communes ont notamment en charge la maîtrise de l'urbanisme, au travers des plans d'occupation des sols et la délivrance des permis de construire. Elles définissent ainsi leur politique locale en matière d'habitat (maîtrise du foncier et grands équipements) quand les compétences en ce domaine n'ont pas été transférées au niveau intercommunal. Sur ce point, la loi portant engagement national pour l'environ-



© Christophe Robert pour le Journal de l'Action Sociale

nement, dite "Grenelle II" du 12 juillet 2010 incitait à l'élaboration de PLU intercommunaux.

Cette mesure était attendue par la plupart des experts qui reconnaissent que la question du logement nécessite une vision globale au-delà des seules limites de la commune, lorsque celle-ci fait partie d'une grande agglomération urbaine. C'est pourquoi Cécile Duflot voudrait dorénavant rendre obligatoire ce dispositif. Mais le combat est loin d'être gagné (voir page 8) car cette mesure suscite bien peu d'engouement dans les communes, qui voient dans cette perspective la perte d'un des rares pouvoirs qui leur reste au niveau local. Comme le souligne Didier Piard, "Cette question illustre, une fois de plus, qu'on ne peut pas se battre pour la politique du logement et de l'hébergement sans se battre contre les égoïsmes de chacun".

Une conviction partagée par la plupart des participants au colloque organisé le 14 novembre dernier à Toulouse par Edenred et le Journal de l'action sociale en

collaboration avec l'Odas. Placée sous le thème "Hébergement-Logement : une dualité à l'épreuve de la réalité", cette journée a ainsi permis de mettre en relief des initiatives significatives lorsque la recherche de cohérence est réellement désirée par les acteurs de terrain.

L'INTERCOMMUNALITÉ PLÉBISCITÉE

C'est tout particulièrement sur la voie de l'intercommunalité, que se sont focalisées les espérances des participants de ces Rencontres. Ainsi, à Toulouse, c'est en recourant à des transferts de compétences vers l'intercommunalité que l'on a pu expérimenter des logements intermédiaires destinés à proposer une offre de logement à des publics en difficulté. Prioritairement visées par ce programme, les femmes seules en situation de détresse sociale ou victimes de violences. En effet, cette expérience n'aurait pas été possible sans le transfert de la compétence hébergement au niveau intercommunal. "Nous cherchions une manière de répon-

dre à la problématique des personnes en recherche d'un logement et qui s'adressent traditionnellement à la ville-centre", explique Marie-Christine Sarre, directrice générale adjointe chargée du développement social de la ville. La décision d'agir au niveau intercommunal s'est donc rapidement imposée, "d'autant plus que la ville est par ailleurs concernée par la question des personnes en situation d'errance", souligne la responsable.

Plus significatif encore, l'exemple de la communauté urbaine du Grand-Nancy, qui a choisi de relever le défi de "loger les inlogeables", selon les termes de Jean-Marie Schléret, vice-président délégué à la politique de l'habitat et du logement. Une démarche qui met ici en évidence la capacité des collectivités locales à mettre en œuvre leurs moyens en misant sur le dialogue et la concertation. L'expérience a débuté en 1996, avec la création d'une conférence intercommunale du logement. Une instance regroupant les bailleurs, les acteurs institutionnels, les communes et tous les partenaires associatifs afin d'élaborer de manière collégiale les programmes locaux de l'habitat, pour apporter une réponse aux personnes logées dans des conditions extrêmement difficiles. "Rapidement, les 10 bailleurs sociaux de l'agglomération ont rejoint la démarche, baptisée "Union et solidarité", précise Jean-Marie Schléret. Ce qui n'était pourtant pas gagné d'avance, car "quand le logement social est cher, même entre bailleurs, on ne se fait pas de cadeau". Résultat, 112 logements (des F5 et des F6) ont été réalisés "pour des personnes pas toujours faciles". Et les règles du jeu sont acceptées et respectées. "La mairie du lieu où l'on choisit d'implanter les logements doit être pleinement

⇒ Vous avez dit Dalo ?

Mis en place depuis 2007, le droit au logement opposable (Dalo) vise, en théorie, à assurer un logement à toute personne n'étant pas en mesure d'y accéder ou de s'y maintenir par ses propres moyens. Le dispositif concerne les demandeurs de logements sociaux qui, satisfaisant les conditions d'accès, n'ont reçu aucune proposition décente dans un délai fixé par arrêté préfectoral. Ce droit garantit également une solution à toute personne qui, sollicitant l'accueil dans une structure d'hébergement, n'a reçu aucune proposition adaptée en réponse à sa demande.

Selon le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, au 30 juin 2012, près de 300 000 recours avaient été déposés depuis le 1er janvier 2008, dont 59 % pour la seule Ile-de-France. Sur l'ensemble des demandes, 88 % des recours sont déposés en vue d'obtenir un logement. 12 % des recours visent à obtenir un accueil dans un établissement d'hébergement ou un logement de transition. En termes de résultats, on peut relever que seules 58 % des demandes ont reçu une réponse concrète.

partante pour le projet. Quand le ménage accueilli vient d'une autre commune, l'intercommunalité abonde l'aide versée à la commune d'accueil", souligne le vice-président. Certes, toutes les communes n'ont pas joué le jeu, mais la notion d'effort partagé défendue par la communauté urbaine semble avoir porté ses fruits : sur 20 communes, 15 ont participé à l'opération. Parmi les raisons de ce succès, Jean-Marie Schléret insiste sur un point : "S'ils se savent soutenus et accompagnés, les bailleurs sociaux sont prêts à jouer le jeu".

L'URGENCE DE BRISER LES FRONTIÈRES

Cette recherche d'une meilleure coopération entre institutions n'aurait aucun sens si elle ne s'accompagnait d'une réflexion sur les nouvelles formes de l'habitat aidé. Sur ce terrain là, le consensus se fait aisément autour de la nécessité de penser dorénavant le logement en y intégrant la dimension du lien social. À Lyon, la "Maison Christophe Mérieux" a fait ce pari pour de l'hébergement temporaire.

"L'enjeu de ce projet était de permettre à tout résident de mettre en place son projet de vie", explique Jean-Bernard Miglietti, responsable de service. De là est née l'idée de proposer des logements intergénérationnels impliquant les colocataires dans le fonctionnement et la gestion de leur habitat. Aujourd'hui, un immeuble de 52 logements accueille de manière transitoire un public mixte composé de personnes âgées, de jeunes travailleurs, d'étudiants, de personnes handicapées et de jeunes mères. Ici, tout a été fait pour que tout le monde puisse se rencontrer : buanderie commune, espaces d'échanges, salle des jeunes mères... Pas d'étages réservés à telle ou telle catégorie, tout le monde étant mélangé de manière à être en situation de côtoyer ses colocataires au quotidien. "Une donnée essentielle car on a toujours peur de ce que l'on ne connaît pas", souligne Jean-Bernard Miglietti pour qui "le bâti doit être avant tout réfléchi". Pourtant, le pari n'était pas gagné d'avance. "Au départ, on nous a expliqué que les anciens n'auraient

pas envie d'être dérangés par les cris des bébés et que les mamans n'auraient pas envie d'être importunées par les jeunes travailleurs et que chacun allait vivre sur des temps de présence complètement différents", se souvient Jean-Bernard Miglietti qui constate avec satisfaction que "ce n'est pas du tout ce qui s'est produit avec le temps". Six ans après sa mise en place, le bilan est en effet très positif. Accès à l'autonomie de gestion, dans un cadre adapté, rencontre de l'autre et mixité sociale ont contribué au succès de la démarche. "Quand un sénior ne descend pas, les jeunes s'inquiètent, témoigne le responsable qui relève que la mixité des générations permet aussi une transmission des expériences et des savoirs". "Tout le monde a la sensation d'être une ressource pour son voisin", confie-t-il, prenant le soin de souligner que "ce projet apporte une certaine réponse à la rupture familiale, aussi bien pour les jeunes que pour les personnes âgées". Côté fonctionnement, une commission d'attribution a été mise en place afin de "maîtriser l'équilibre du peuplement" et garantir la mixité sociale. Mais la démarche ne s'arrête pas là car, outre proposer un logement temporaire, la Maison Christophe Mérieux vise à aider sur le plus long terme. "Chaque personne qui vient dans la maison signe un contrat d'accompagnement. Le but n'est pas d'habiter là, mais bien d'y résider quelques temps afin de pouvoir rebondir", insiste le responsable.

DE L'ADAPTATION AUX STRUCTURES À L'ADAPTATION AUX BESOINS

Cette volonté de rejeter les réponses formatées au profit des réponses personnalisées est éga-

lement celle de l'association "Une famille un toit 44" qui œuvre à Nantes pour le relogement de familles Roms dans le parc social. À l'origine de la mise en place d'un village d'insertion, Yves Aubry, chef de projet met le doigt sur une question clef: "On parle beaucoup de mettre les personnes au centre des dispositifs, mais en réalité ce sont les dispositifs qui s'imposent aux personnes". Comment éviter alors que les personnes, objets de ces dispositifs ne se replient sur elles-mêmes lorsqu'elles sont à ce point sujets? Et quand il s'agit de loger une population telle que celle des Roms, la tâche s'avère encore plus complexe. D'autant que chez les élus, les institutions et le secteur associatif, l'unanimité n'est pas toujours de mise. Face à la multiplication de cabanes en planches installées aux bords de la Loire, cette association a donc décidé de prendre le taureau par les cornes, convaincue qu'il valait mieux "intervenir plutôt que de laisser pourrir". Après l'installation

de mobiles homes et l'accès direct à des logements locatifs obtenus grâce à l'aide d'associations militantes, elle a finalement obtenu, en 2009, l'aide de la ville qui a accepté d'adresser à toutes les sociétés HLM de l'agglomération nantaise un courrier officiel les invitant à rencontrer les associations œuvrant en ce domaine. S'est alors engagé un travail pédagogique pour expliquer et rassurer qui a finalement permis de loger plus de 70 familles Roms. "En matière de logement, seul un travail de long terme permettant d'établir la confiance entre les partenaires peut payer", insiste Yves Aubry.

L'ÉPARGNE SOLIDAIRE AU SECOURS

Ce choix de la confiance trouve une autre dimension dans la démarche engagée à Lyon par "Habitat et Humanisme" qui a entamé un programme original de logement des jeunes dans le cadre de la reconversion du site de la prison Saint-Paul. Là-bas, l'association a conçu une résidence d'étudiants de 140 logements, parmi lesquels une trentaine ont été affectés à des personnes défavorisées sortant de l'hôpital et n'ayant pas les moyens de se loger. "Nous leur donnons un hébergement en chargeant les étudiants de s'en occuper et de les aider", explique Bernard Devert, président de l'association. Un beau symbole: à la place d'une prison, c'est aujourd'hui une université qui s'est installée. Cette démarche a contribué à transformer le site en le faisant passer d'une image d'enfermement à une logique d'ouverture. "Nous vivons aujourd'hui avec un État désargenté dans une société désenchantée. Il y a donc urgence à trouver d'autres perspectives", considère Bernard Devert. Côté financement, le pari



© Journal de l'Action Sociale

semble tenable selon le président d'Habitat et Humanisme qui perçoit depuis la crise financière quelques signes d'espoirs, comme la montée en puissance de l'épargne solidaire. "Il y a dans ce pays une véritable maturité boostée par la crise où il y a finalement une forme de lassitude à l'égard de l'argent fertile mais futile". L'épargne solidaire, qui représente aujourd'hui environ 3,5 milliards d'euros, progresse de 20 % par an. En clair, de plus en plus de personnes s'interrogent sur le sens à donner à leur épargne. "J'y vois là une raison d'espérer. Un nouveau champ des possibles se présente à notre pays, notamment aux acteurs associatifs pour aider des personnes en situation d'exclusion", analyse Bernard Devert.

© Christophe Robert pour le Journal de l'Action Sociale



LA CLEF DU FONCIER

Une leçon d'espérance que partage Alain Régnier, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (Dihal), qui n'hésite pas à affirmer qu'"en dépit d'une massification des problèmes de précarité, et si la situation est très difficile, la mission de loger tous les Français n'est pas une mission impossible". Et d'ajouter : "La tâche est immense mais nous avons des atouts. Nous ne manquons ni d'argent, ni d'ingénierie ni de cœur et nous devons aider ce pays à sortir de cette crise par le haut". Cet optimisme ne l'empêche pas d'admettre lucidement que le grand obstacle réside dans la maîtrise du foncier, car "il faut parvenir à concilier le droit de propriété et le droit au logement, alors que le premier est juridiquement supérieur au second". La réflexion nationale s'engage donc de plus en plus dans cette direction pour trouver les moyens, suivant les termes du Délégué interministériel, "de refroidir le marché".

Ce qui est possible, selon lui, car la volonté de faire de cette question du logement une priorité nationale semble s'affirmer. Sans omettre pour autant de rappeler que les acteurs locaux disposent aussi de moyens conséquents, comme à Saint-Ouen, par exemple. Cette collectivité locale n'a pas hésité à faire savoir aux promoteurs qu'elle ne signerait pas de permis de construire pour des projets dont le prix du mètre carré excéderait 3 500 euros en accession à la propriété. Tous les promoteurs se sont finalement alignés sur la demande de la collectivité. Mais, insiste Alain Régnier, "Tout cela ne marchera que si nous retrouvons un cadre de confiance en cessant de s'interroger à tout moment. Quand on monte dans un avion ou dans un train, qui se demande si le pilote a son brevet?".

Une perspective qui reste conditionnée, comme l'ont montré tout au long de cette rencontre les

interventions de chacun, par la revalorisation des valeurs d'altérité et de solidarité. "Les résistances des habitants d'un quartier à l'implantation de logements sociaux, les difficultés croissantes de cohabitation des âges et des cultures, tous ces freins à la mixité sociale ne seront brisés que si tous les responsables politiques et associatifs de notre pays se remobilisent sur le terrain de l'éthique", rappelle Didier Lesueur, délégué général adjoint de l'Odas. "Alors que notre rapport au monde a évolué avec la multiplication des possibilités de communication, nous restons souvent dans l'ignorance de nos plus proches voisins", relève-t-il. Serions-nous ainsi passés de la promesse d'un avenir collectif meilleur à la recherche de l'épanouissement individuel ? Serons-nous capable de faire mentir Jean Viard selon qui notre société serait devenue celle "du malheur collectif et du bonheur individuel" ? ■